

**Allocution à l'occasion de la Réunion de la création du Réseau francophone des
régulateurs des Médias (REFRAMED)**

Ouagadougou, le 1er juillet 2007

Hugo SADA

Délégué à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du Conseil supérieur de la communication,

Mesdames et Messieurs les présidents des Instances de régulation de la communication,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, d'abord, de vous faire part des chaleureuses et fraternelles salutations du Secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence .M. le Président Abdou Diouf, qui, vous le savez, attache une grande importance au renforcement des médias francophones dans le monde, et à la liberté de la presse et au pluralisme des médias dans l'espace francophone.

Vous avez rassemblé ici à Ouagadougou tous les acteurs qui comptent dans le domaine de la régulation des médias. Ce rendez vous qui rassemble tant de hautes personnalités est très important pour l'OIF. La création du réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAMED) est un évènement qui fera date. Je salue chacune et chacun d'entre vous. Vos expériences seront d'un apport précieux pour le lancement et la pérennisation du REFRAMED.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il y a trois ans, nos chefs d'Etats et de gouvernement se réunissaient ici même à Ouagadougou, à l'occasion de la Xème Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement ayant le français en partage. Outre, la Déclaration finale du Sommet, ils ont adopté un cadre stratégique fixant les orientations prioritaires de l'action francophone pendant les dix prochaines années, dont celle prioritaire de « *renforcer les capacités des institutions garantes de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de la paix* » à l'instar des institutions de régulation de la communication.

Les médias jouent un rôle primordial dans la construction de l'espace public et donc dans l'établissement de conditions propices à l'expression démocratique, au bon fonctionnement des institutions et des organes de la vie politique.

L'ensemble de la société doit prendre conscience de ce rôle. Mais les médias doivent assumer leurs responsabilités. Il est de leur devoir de respecter non seulement les règles éthiques et de déontologie dont la profession s'est librement dotée, mais aussi celles qui régissent la société dans laquelle ils s'inscrivent. Les médias sont des acteurs clés de la démocratie. Mais ils doivent scrupuleusement respecter les règles de l'Etat de Droit.

Les médias doivent être protégés. Ils ne doivent pas être considérés comme des outils au service d'intérêts partisans ou d'intérêts particuliers. Mais ils feront d'autant mieux prévaloir leurs droits, qu'ils accepteront d'exercer leurs devoirs.

D'où la nécessité d'une régulation autonome par rapport aux structures gouvernementales, d'une régulation reconnue dans sa légitimité par l'ensemble des acteurs de la vie publique.

Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle de médiation entre diffuseurs et récepteurs, un rôle de concertation entre professionnels, un rôle d'adaptation aux évolutions. Ces fonctions doivent impliquer les professionnels des médias, et leur permettre de garder leur indépendance éditoriale.

La tâche est difficile. Elle donne la mesure de l'importance des Instances de régulations des médias, Institutions qui doivent, garantir ultimement la liberté d'expression et les libertés dévolues aux médias privés, notamment en période électorale.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme (DDHDP) de l'OIF est déterminée à accompagner, et ce, dès ses premiers pas, le nouveau Réseau francophone des Régulateurs de médias qui sera créé à l'issue de cette rencontre. Nous souhaiterions que ce partenariat s'inscrive dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako. Instrument normatif de référence de la francophonie, sur la démocratie, les droits et les libertés, que les Etats et les Gouvernements francophones ont adopté le 3 novembre 2000.

La Déclaration de Bamako prévoit un dispositif de suivi de la mise en œuvre des engagements des Etats et gouvernements francophones en ce domaine et appelle, pour la réalisation de ce mandat, la contribution des différents partenaires francophones, dans une perspective de prévention et d'instauration de mécanismes permanents de dialogue et de coopération. Les Institutions et les réseaux constituent une des options privilégiées de la Francophonie pour la consolidation de l'Etat de droit, de l'approfondissement de la démocratie et du plein respect des droits de l'Homme.

Nous attendons beaucoup de la création du REFRAMED. Nous sommes disponibles pour construire avec ce nouveau Réseau un partenariat dense et utile.

Dans un premier temps, il faudra que le REFRAMED établisse un plan de développement stratégique concerté qui lui permette de déployer rapidement les actions qu'il compte entreprendre.

Les tâches sont nombreuses. Je voudrais indiquer deux pistes qui, de notre point de vue, paraissent utiles.

La Francophonie espère vivement que le REFRAMED puisse devenir un des partenaires privilégiés du dispositif francophone d'observation de l'Etat de Droit et des pratiques de la Démocratie et participer, dès l'année prochaine, à ses travaux et à l'élaboration de ses rapports qui portent à la connaissance des Etats et gouvernements francophones à la fois les pratiques positives mais également les éventuels dysfonctionnements majeurs des structures et des processus garants de l'Etat de droit qui analysent les grandes évolutions et s'efforce de dégager des orientations pour l'avenir.

La création du REFRAMED permettra, et facilitera aussi, l'identification de l'expertise technique appelée à contribuer à l'accompagnement des actions de la Francophonie au service du développement de ses pays membres. L'identification de spécialistes reconnus en matière de régulation de la communication enrichira le dispositif de la banque d'experts que l'OIF met sur pied pour être, à terme, mis à la disposition des Institutions, des organisations

internationales et des Etats membres de l'espace francophone. Le partage et l'échange d'expériences sont au cœur de la démarche de la Francophonie, et un élément moteur de sa coopération.

La Francophonie est heureuse d'être associée à cette rencontre, et à la naissance du REFRAMED qui, je l'espère, sera bientôt un espace privilégié de dialogue, d'échanges, et de solidarité. Je lui souhaite d'ores et déjà plein de succès et une longue vie. Je ne saurai conclure sans remercier, très vivement et chaleureusement, Luc Adolphe TIAO, président du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso, pour sa disponibilité et l'engagement constant qu'il manifeste à l'endroit du projet francophone et de son approfondissement.

Je vous remercie de votre attention.